

**Note d'information à destination des mairies**

MAIRIE DE  
STRING-WENDEL  
11 MARS 2025  
JOURNAL N°.....7297.....

Metz, le 6 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance "accidents du travail agricoles" dans les départements alsaciens et mosellans, vous trouverez ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025 pour votre commune.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception, l'affichage étant annoncé selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **24 mars 2025**, délai de rigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le montant de la cotisation est réparti et recouvré par les Services des Impôts en connexité avec la taxe sur le foncier non-bâti et que, conformément à l'article 1006 du Code des Assurances Sociales, une cotisation supplémentaire de 2 € est prélevée par feuille d'impôt dont le revenu foncier imposable est égal ou supérieur à 8 €.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Gabriel CONTELLY



Metz le 06 mars 2025

Commune 660/STIRING-WENDEL

Mairie de Stiring-wendel  
1 Place de Wendel  
57350 STIRING-WENDEL

**PEGORARO Valérie**

Dossier suivi par

Tél. : 03.87.66.12.73

Mail : valerie.pegoraro@caaa57.fr

## Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

660/STIRING-WENDEL

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	33	25	825	56,57	46 670	4,00	186 681
Prés	6	25	150	56,57	8 485	4,00	33 942
Vergers	0	25	0	56,57	0	4,00	0
Vignes	0	200	0	56,57	0	1,00	0
Forêt	0	7	0	56,57	0	3,50	0
Landes	9	10	90	56,57	5 091	1,00	5 091
Carrières	0	3	0	56,57	0	0,50	0
Etangs	0	3	0	56,57	0	0,50	0
Jardins	12	250	3 000	56,57	169 710	1,00	169 710
Terrains à bâtir	3	5	15	56,57	848	0,50	424
Terrains d'agrèment	1	200	200	56,57	11 314	1,00	11 314
Chemins de fer	13	0	0	56,57	0	1,00	0
<b>Totaux</b>	<b>77</b>		<b>4 280</b>		<b>242 118</b>		<b>407 162</b>

Coefficient de répartition : 1,624

Montant de la cotisation :

661 €

Argent de chasse 2024 à verser en 2025 :

0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune :

661 €